



LE COMPTE-RENDU

N°3

Bulletin d'informations de la municipalité de Retournac

Infos

OCCUPATION DU CAMPING : COMMUNIQUÉ DE PIERRE ASTOR MAIRE DE RETOURNAC

Avec, son musée, son église romane, ses paysages, la présence de la Loire, sa piscine d'été, une gare SNCF, le chemin de Saint Jacques de Compostelle, des possibilités de promenades tant en bord de fleuve qu'en forêt, sur les Sucs et plateaux, Retournac et sa région disposent d'atouts touristiques considérables.

Afin de tirer le meilleur profit de ceux-ci, consolider nos commerces, les restaurateurs, hôteliers, chambres d'hôtes, gîtes, camping, des efforts importants ont été réalisés par la nouvelle municipalité élue le 16 mars 2008.

Notamment :

- un meilleur entretien de notre patrimoine historique, mais également de notre patrimoine naturel avec : des travaux de débroussaillage, désherbage, fauchage sur les sites du camping, des bords de Loire du parcours sportif confiés à l'entreprise privée d'un paysagiste.
- Un accueil de camping cars dans de meilleures conditions
- Une réhabilitation du dallage de la piscine d'été en bord de Loire
- Une importante campagne de communication dans la presse quotidienne, les magazines.

Pour davantage de tranquillité au camping, un arrêté interdisant l'accès des véhicules à doubles essieux a été pris.

Ces efforts ont été financés sur le budget municipal, à partir de nos impôts.

Alors que la communauté de communes des Sucs mise également sur le tourisme et que l'aire d'accueil des gens du voyage, dans un parfait état est parfaitement fonctionnelle, une certaine catégorie a crû bon de s'installer au camping municipal de Retournac, au mépris des arrêtés, du règlement intérieur et malgré le refus de la municipalité.

La municipalité de Retournac a entrepris une démarche afin de demander à ces visiteurs non touristiques d'évacuer des lieux qui ne correspondent pas à leurs pratiques communautaire non-touristiques, qui rendent toute cohabitation délicate et sujette à tension.

Le Maire de Retournac a demandé le concours des forces de gendarmerie et du sous-préfet. Toutefois ce dernier a demandé au Maire de rapporter son arrêté de mise en demeure d'évacuer le camping municipal et aux forces de gendarmerie de ne pas intervenir.

Le maire de Retournac et la majorité municipale respectent la légalité, les principes généraux du droit, les principes fondamentaux de la République et ne peuvent que prendre acte de cette situation.

Ils déclarent toutefois ne pas comprendre l'intérêt de construire des aires d'accueil pour les gens du voyage avec nos impôts si on laisse tout s'installer et qu'il est « interdit d'interdire ». Cette action délibérée risque de compromettre, voire anéantir tous les efforts entrepris afin de donner à notre commune, dès cette saison, une image accueillante pour les touristes désireux de séjourner au camping.

Ils demandent à la population de garder son calme, de faire œuvre de compréhension, puisque cette « occupation » nous est imposée et nous laisse comme les bourgeois de Calais la corde au cou devant des gens qui ne respectent pas les règlements.

Puisse cette occupation ne pas trop durer, et engendrer des troubles dont seuls seraient responsables ceux qui l'imposent au peuple qui voit ses vacances et sa résidence troublées, et à ses représentants locaux issus de la souveraineté populaire qui eux se voient empêchés de remplir leur mission et d'appliquer « ce que demande le peuple ».

Pages suivantes : compte-rendu
de la séance du 26 juin 2008

Prochain conseil municipal : lundi 8 septembre 2008 à 20h30, salle du conseil municipal
(2^e étage de la mairie, ancienne salle des fêtes). **Tout citoyen a le droit d'y assister.**

Mairie de Retournac - 43 130 RETOURNAC - tél 04 71 59 41 00 - site internet : <http://www.ville-retournac.fr>

le maire et les élus sont à votre disposition tous les jours sur rendez-vous
mairie ouverte du lundi au vendredi 8h - 12h 13h30 - 17h, samedi 9h 11h

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du jeudi 26 juin 2008 à 20h30

FINANCES :

- transfert des prévisions budgétaires du programme initial parkings des mûriers et des Recourdoux sur les abords de l'Eglise, trottoir entrée Nord et le chemin des Rochettes : 110 000€ prévus.

- Mise en place d'un Terminal de Paiement Electronique (carte bancaire) au musée

Subventions : Brocante et Vide-Grenier – Retournac Sports Loisirs :

Les encaissements des droits de place sont effectués par la Commune qui reverse ces recettes au deux associations en 2007 la commune avait « oublié » d'effectuer le versement. Désormais c'est chose réparée avec les versements 2007 et 2008 :

1 743,00 € (2008) et 1 660,95 € (2007)

à Retournac Sports Loisirs

93,00 € (2008) et 91,50 € (2007) à

l'Association de Parents d'Elèves Ecole Publique

Baisse des annuités d'emprunts de 68 000€ et pas de nouvel emprunt

La municipalité sortante a contracté en août 2007 un nouvel emprunt d'un montant de 1 500 000,00 euros. 600 000,00 euros ont été appelés en septembre 2007 et 300 000€ ont dû l'être en avril 2008 pour payer des réalisations décidées en 2007 ...

Il reste donc 600 000,00 euros qui ne sont pas tirés. Dans un but de saine gestion, afin d'obtenir une baisse de l'annuité 2008 de 20 000,00 euros en Intérêt (fonctionnement) et de 48 000,00

euros en capital (Investissement). Il est demandé à la Caisse d'Epargne d'établir un avenant au contrat pour rester sur les 900 000,00 euros déjà tirés pour payer des réalisations décidées en 2007.

S'il advenait que la commune doive faire face à une dépense exceptionnelle, elle pourrait toujours se servir d'une ligne de trésorerie qui existe auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 300 00,00 euros et à un taux beaucoup plus intéressant.

ADMINISTRATION GENERALE

Composition de la commission des Impôts :

La liste établie par le conseil municipal sera transmise à la Direction des Services Fiscaux. Celui-ci choisira huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants sur une liste de deux fois seize personnes, proposée par le Conseil Municipal.

La Commission Communale des Impôts Directs complète le recensement des constructions terminées ou ayant changées d'affectation, se prononce sur les valeurs locatives des Propriétés Bâties et Non Bâties qui servent de base au calcul des trois taxes principales, donne un avis sur les locaux ayant fait l'objet d'un changement ainsi que sur le classement des parcelles changeant de nature. Elle se réunit un fois par an.

Affaires scolaires : Enfants domiciliés à Retournac et scolarisés dans une autre commune – Participation aux frais de fonctionnement de ces établissements imposée par la loi.

Les frais de fonctionnement des établissements scolaires élémentaires qui accueillent des enfants domiciliés dans d'autres communes, doivent être supportés par la commune de domicile.

Urbanisme : vente de terrain à un particulier

Communauté de Communes : Désignation de Thierry BENEVENT délégué en charge des déchets et de Raoul GANIVET.

PERSONNEL MUNICIPAL

Avancement-réussite de deux agents aux concours et nomination au 1^{er} Juin 2008

Attribution d'une Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T) comme suite aux Conseils Municipaux du 30 Avril, et 29 mai 2008.

Approbation du contrat d'embauche des Maîtres Nageurs- Sauveteurs et personnel saisonniers piscine, voirie et musée (dossier des Maîtres Nageurs Sauveteurs présenté et suivi par Claude DUBUY 1^{er} adjoint).

Journée de Solidarité – Détermination du jour : le lundi qui suit la vogue

QUESTIONS DIVERSES

Ouverture de la mairie le samedi :

dossier présenté par Thierry BENEVENT : Le nombre d'usagers qui sollicitent ce service est en hausse. Faut-il rendre cette réouverture définitive ? **avis favorable à l'unanimité.**

Plan et filière Bois, économies d'énergie, écoconditionnalité : dossier présenté par Charles COMMUNAL et Pierre ASTOR

Charles COMMUNAL rend compte de sa visite à Arlanc réalisée pour la commune et la communauté de communes. Il cite en exemple les projets de St Germain Lherm.

Le conseil municipal autorise le Maire à engager des démarches en vue : d'un diagnostic des bâtiments existants et de leur écoconditionnalité, de solliciter les études nécessaires, s'informer sur toutes les possibilités de subventions, tant en direction de la filière-bois que d'un plan de chauffage urbain ou de la pose d'appareils photovoltaïques.

Programme Voirie 2008 :

Le programme a été décidé sous l'ancienne mandature, mais budgété par la nouvelle équipe. Comme il ne répond qu'insuffisamment aux attentes de la population, les programmes de voirie 2008 et 2009 seront étudiés lors de la séance du 8 septembre 2008.

Big Jump

le 06 Juillet 2008 à 17h : Retournac y participe : Vous êtes tous invités à se retrouver pour se baigner le dimanche 6 juillet 2008 à 17h en bord de Loire, côté camping, entre la piscine et le pont.

L'idée de cette journée européenne de baignade consiste à « se réapproprier l'environnement, montrer la volonté de retrouver des rivières propres et vivantes, responsabiliser les citoyens afin de réapprendre la rivière, tant au niveau d'une pratique écologique de ce milieu qu'au niveau de la sécurité et de la baignade ».

Infos www.bigjump-ligerien.org

ANIMATION – FÊTES : ça va changer !

Madame Martine BROSSIER animateur à la commune de Retournac en position de disponibilité a demandé à réintégrer ses fonctions à compter du 1^{er} août 2008. Chacun ne peut que se réjouir de son retour. Son expérience, sa connaissance du terrain, son sens du contact et sa bonne humeur communicative contribueront à la mise en place d'un programme d'animation et de diffusion à l'intention et au service de tous.

Il faut bien accueillir nos touristes avec l'Office de Tourisme, proposer des animations et un programme de diffusion pour toute notre population. Une politique d'animation doit se faire en concertation avec les décideurs socio-économiques, nos commerçants et toutes les associations.

Le programme des fêtes d'été sera communiqué très prochainement.

L'été de toutes les passions :

LES ANIMATIONS DE LA SEMAINE :

Lundi 30 juin Retournac : Cheval en bords de Loire

RDV ferme équestre des Revers

Mardi 1^{er} Juillet 2008 9h 12h : activité mosaïque

Mardi 1^{er} Juillet 2008 20h30 : médiathèque 14 avenue de la gare
veillée contes

Mercredi 2 juillet 2008 9h 12h : tous au marché !

un artiste créé devant vous : les Rangers ferrage de Chevaux

Mercredi 2 juillet 2008 : musée 11h 12h30 initiation à la dentelle

Mercredi 2 juillet 2008 14h 16h : initiation à l'escalade rdv base du moulin

Mercredi 2 juillet 2008 16h 18h : la vie à la ferme : ferme les fromentaux

A partir du 5 juillet : la piscine est ouverte tous les jours !

Dimanche 6 Juillet 2008 17h : animation Big jump à 17h en bord de Loire,
Côté camping, entre la piscine et le pont : baignade.

A partir du 6 juillet : exposition d'outils d'autrefois et de photos par les
Amis d'Artias salle la Grange 9h 12h 14h 17h30

Prochain conseil municipal : lundi 8 septembre 2008 à 20h30, salle du conseil municipal
(2^e étage de la mairie, ancienne salle des fêtes). *Tout citoyen a le droit d'y assister.*

Mairie de Retournac - 43 130 RETOURNAC - tél 04 71 59 41 00 – site internet : <http://www.ville-retournac.fr>

le maire et les élus sont à votre disposition tous les jours sur rendez-vous

mairie ouverte du lundi au vendredi 8h – 12h 13h30 – 17h, samedi 9h 11h